

## COMMISSIONS DE SÉCURITÉ • 2008

Vous trouverez, ci-joint, la **liste des écoles qui auront la visite de la Commission de Sécurité durant l'année 2008** (calendrier prévisionnel, la visite devient officielle après un courrier de la Mairie, au moins 15 jours avant).

**Depuis 2007, les établissements de catégorie 5 ne sont plus suivis par la commission de sécurité** (vérifiez votre catégorie sur le dernier rapport de la commission)

**Une visite de la commission de sécurité se déroule en 2 phases :**

**1- Réunion technique** dans une salle ( prévoir un lieu pour une douzaine de personnes et les plans de l'établissement) pour :

- préciser le fonctionnement de l'établissement, les dispositifs de sécurité,
- contrôler la réalisations des prescriptions du dernier rapport de visite,
- contrôler la réalisation des vérifications et entretiens des installations techniques,
- consulter les différents rapports des organismes agréés (APAVE, SOCOTEC,...) ;
  - électricité,
  - gaz et fluide,
- faire le point sur les travaux réalisés depuis la dernière visite, les travaux en cours, les projets,
- consulter le registre de sécurité.

**2- Visite de l'établissement** avec des essais (le cas échéant) :

- de l'alarme,
- des dispositifs de désenfumage,
- des détecteur d'incendie
- de l'asservissement des portes
- ...

**Une visite de la commission de sécurité se prépare :**

quelques jours avant, mise à jour du registre de sécurité, inspection de l'école... Je rappelle que je suis à votre disposition pour préparer (1 mois avant) et/ ou participer à la visite.  
**N'hésitez pas à me contacter dès l'avis officiel de passage de la commission**

**Et n'oubliez pas :** de vider les combles, de dégager les escaliers, de ne rien stocker sous les escaliers, d'ouvrir les portes de communication entre les salles... et de relire les divers documents concernant la sécurité incendie.